

CHICHEE

INFOS EN BREF N° 38

Avril 2016

"Le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, est un principe essentiel de la démocratie locale"
Art L 2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Au sommaire de ce numéro

1. Comptes administratifs 2015
 - Budget principal
 - Budget annexe du service des eaux
 - Budget annexe du service de l'assainissement
2. Taux d'imposition 2016
3. Budgets primitifs 2016
 - Budget principal
 - Budget annexe du service des eaux
 - Budget annexe du service de l'assainissement
4. Avenant au contrat de prestation de service « Suez" pour le réseau d'eau potable,
5. Convention d'assistance technique pour l'exploitation des installations d'assainissement collectif "Véolia",
6. Appel d'offres concernant le marché programmé "voirie intra-muros 2016",
7. Embauche d'un agent d'entretien en remplacement de celui actuellement en place,
8. Congés de la secrétaire de mairie,
9. Présence d'embâcles sur la rivière,
10. Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine,
11. Consignes de tri dans la commune CCPC (document annexé),
12. Recherche d'un commerçant pour exploitation du fonds de commerce de Beines,
13. Vente des articles de la Saint Vincent 2017 (Poilly sur Serein),
14. Passage d'une ballade automobile,
15. Rallye national du Chablisien,
16. Circuit icaunais (course cycliste),
17. Inscriptions école maternelle de Chablis.

1 – Les comptes administratifs définitifs 2015, approuvés unanimement par le conseil adoptent les résultats suivants :

- Budget principal
 - Section de fonctionnement : excédent de 109 505, 36 €
 - Section d'investissement : déficit de 84 860, 49 €

Soit un excédent reporté au budget 2016 de 34 644, 87 € (contre 47 170 € en 2014)

- Budget annexe du service des eaux
 - Section d'exploitation : déficit de 873, 30 €

Section d'investissement : excédent de 3 648, 51 €

- Budget annexe du service de l'assainissement
Section d'exploitation : excédent de 966, 94 €
Section d'investissement : excédent de 3 053, 99 €

2 – Comme annoncé lors des vœux du maire et traduit par écrit dans le bulletin municipal 2016 les taux d'imposition 2016 seront pour la première fois depuis 2007 majorés tel que le présente le tableau suivant :

Taxe	Taux 2015	Taux 2016	différence
Taxe habitation	19.27 %	20.15 %	+ 0.88 point
Taxe foncière bâti	17.94 %	18.75 %	+ 0.82 point
Taxe foncière non bâti	24.65 %	25.78 %	+ 1.13 point
CFE	16.94 %	17.71 %	+ 0.77 point

Cette augmentation, rappelons-le, servant à couvrir le "manque à gagner" inhérent à la diminution des dotations de l'Etat. Pour mémoire les moyennes départementales et nationales 2015 s'élèvent à : taxe d'habitation 23.33 % et 24.19 %, taxe foncière bâti 20.46 % et 20.52 %, taxe foncière non bâti 45.67 % et 49.15 %, CFE 25.95 % (nationale).

3 – Budgets primitifs 2016

- Budget principal
Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 391 734 €
Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à 701 659 €
- Budget annexe du service des eaux
Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 38 588 €
Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à 36 885 €
- Budget annexe du service de l'assainissement
Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 42 611 €
Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à 13 547 €

Ces 3 budgets ont été unanimement approuvés par le conseil municipal.

4 – En 1999, le conseil municipal avait souscrit avec la société "Lyonnaise des Eaux" un contrat de prestation de service pour des interventions à la demande dont une des clauses prévoyait une "astreinte" pour le week-end et les jours fériés. A l'origine son montant annuel s'élevait à 6 000 F (soit 920 €) ; or pour l'année 2015 le montant annuel revalorisé est supérieur à 3 000 €. En conséquence, après négociations, l'astreinte a été ramenée à 1 500 € ce qui génère donc un avenant au contrat.

5 – La société VEOLIA, qui gère la station d'épuration de Chablis, a été contactée afin de mettre en place une assistance technique sur le réseau d'assainissement collectif de la commune. Cette assistance intègre l'entretien du poste de refoulement, le contrôle annuel du débitmètre électromagnétique, le curage du réseau suivant le programme établi par la commune etc. Le conseil a unanimement autorisé le maire à signer la convention.

6 – Un appel d'offres concernant le marché programmé "Voirie intra-muros 2016" a été lancé le 17 mars 2016 par annonce classée dans l'Yonne Républicaine ; la date limite de réception des offres est prévue au plus tard le 22 avril 2016 à 12 heures 00 délai de rigueur. Dans la semaine du 25 au 29 avril la commission d'ouverture

des plis se réunira pour statuer sur les dossiers présentés et ainsi prendre la décision d'affectation du marché. La date estimée de début des travaux se situera aux alentours du 16 mai qui s'échelonnent sur plus de deux mois soit fin du mois de juillet 2016 environ.

Les arrêtés correspondants seront établis dès que le calendrier précis des interventions sera défini avec l'entreprise retenue. Ces travaux concernent pas moins de 17 rues, ruelles et chemins ; les riverains seront, par définition, informés des dates effectives de ces aménagements et rénovation, afin qu'ils puissent prendre toutes dispositions pour éviter des désagréments. Sont concernés les rues : des mariniers, du moulin, de Talmeau, Neuve du Prieuré, du Prieuré, Saint-Bonnet, du Pâtis, du Bief ; la ruelle du Foin ; les chemins de l'Araignée, de Côte Neuve ; la Grande Rue du Prieuré, la Petite rue du Prieuré, la petite rue de l'Eglise, du Sous Bief et l'impasse du Sous Bief ; le cheminement piéton route d'Avallon. Une deuxième tranche de travaux est programmée pour l'année 2017 et concernera principalement la place de la Gare et des ruelles dont : la rue du Gain, ruelle de la Paix et l'impasse Saint-Paul. Ces travaux seront entièrement autofinancés par le produit de la vente des terres en appellation aux "fermiers" concernés et qui ont donné leur accord.

7 – L'embauche d'un agent d'entretien communal en remplacement de M. Tarnaud dont le contrat arrive à échéance le 21 avril 2016 est en cours d'examen, dix-sept candidatures ont été reçues et cinq présélectionnés pour un entretien. La décision est imminente et le remplacement effectif au 02 mai 2016.

8 – Le secrétariat de mairie et l'agence postale seront fermés du mardi 12 avril au vendredi 22 avril 2016 inclus en raison des congés annuels de la secrétaire. La réouverture est prévue le lundi 25 avril 2016.

9 – Le 04 mars 2016, il a été constaté des embâcles sur le Serein notamment au niveau du pont et à la sortie du bief. L'IER (Institution départementale pour l'entretien des rivières) a été rapidement informé et le 25 mars 2016 à 13 heures 30 le vice-président du syndicat et le "technicien rivière" ont constaté cet état de fait. La réponse est la suivante : l'embâcle sous l'ouvrage (au niveau du pont) est de la responsabilité du Conseil Départemental, et "ils solliciteront la présence voire l'autorisation écrite du département pour éviter tout préjudice ou reproche au syndicat en cas de détérioration". Affaire à suivre donc.

10 – L'Agence Régionale de Santé (ARS) a effectué fin janvier 2016, un prélèvement à hauteur du forage du "Pré de la Roche" (local des pompes), la conclusion est la suivante : "eau brute souterraine conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés".

11 – A compter du 15 juin 2016 la Communauté de Communes du Pays Chablisien (CCPC) nous informe que les consignes de tri des emballages notamment, changent. A cet effet et à la demande de la CCPC, vous trouverez annexé l'article correspondant à cette modification.

12 – La commune de Beines nous sollicite pour voie d'annonce car elle recherche un commerçant pour exploiter le fonds de commerce d'épicerie, alimentation générale, dépôt de gaz, dépôt de pain, dépôt de pressing, presse, jeux à gratter et débit de tabac situé à Beines. Candidatures à envoyer à Monsieur le Maire 8 rue de la Mairie – 89800 Beines ou mairie-beines@wanadoo.fr. Pour plus de renseignements au 03 86 42 40 08.

13 – Le comité de Saint-Vincent de Poilly-sur-Serein nous informe, qu'une équipe de bénévoles passera dans notre commune, les premiers samedis du mois d'avril, afin de vendre les articles de la Saint-Vincent du Chablisien 2017.

14 – Le "Club de la bonne humeur" (Saint-Cyr-les-Colons) organise le dimanche 08 mai 2016, outre un exposition de voitures, motos et tracteurs anciens à la "Ferme des Jarrys" à Saint-Cyr-les-Colons, une "ballade" automobile dont le départ se situera à 9 heures 30 à Saint-Cyr et traversera plusieurs communes du Chablisien dont Chichée (vers 10 h / 10 h 30). La vitesse sera limitée à 30 km/h en agglomération pour assurer la sécurité et permettre aux spectateurs d'admirer ces véhicules.

15 – Comme l'année dernière l'Association Sportive Automobile de l'Auxerrois organise les 21 et 22 mai 2016 le deuxième rallye national du Chablisien. A cet effet, le dimanche 22 mai le départ d'une épreuve spéciale s'effectuera à Chichée après le pont en direction de la route de Viviers. En conséquence de 7 heures à 17 heures il est recommandé d'éviter d'emprunter cet itinéraire.

16 – La 20^{ème} édition du circuit icaunais aura lieu les samedi 18 et dimanche 19 juin 2016. A cette occasion la course cycliste traversera notre village le dimanche 19 juin 2016 à 15 heures 09 à l'occasion de la 3^{ème} étape Poilly-sur-Serein – Chablis, sachant que la caravane publicitaire traversera la commune 30 minutes avant les coureurs (soit 14 heures 30 environ).

17 – Le maire de Chablis nous informe que les inscriptions à l'école maternelle Ferrières, année scolaire 2016-2017 pour les enfants nés en 2013 ou ceux arrivant dans la commune se dérouleront en mairie de Chablis du 11 avril au 07 mai 2016. Les fiches d'inscriptions sont à retirer en mairie de Chablis ou sur le site www.ville-chablis.fr. Le livret de famille, un justificatif de domicile et le carnet de santé de l'enfant sont requis.